

PARTIE V.—LÉGISLATION FÉDÉRALE, 1967-1968

Les lois adoptées pendant la première session de la vingt-septième Législature du 3 avril 1967 (après l'ajournement de Pâques) au 8 mai 1967 (date de la prorogation) sont résumées dans le tableau ci-après, suivi des lois adoptées pendant la deuxième session de la vingt-septième Législature du 8 mai 1967 au 23 avril 1968 (date de l'ajournement). En résumant pareille matière il n'est pas toujours facile de montrer toute la portée de la loi. Le lecteur intéressé à une loi particulière est donc renvoyé aux volumes et chapitres indiqués des *Statuts du Canada*.

Législation de la première session de la vingt-septième Législature,
3 avril 1967-8 mai 1967*

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
15-16 ÉLISABETH II 1967	
94 8 mai	<i>Loi sur la formation professionnelle des adultes</i> : étend les services de formation à toutes les personnes ayant des responsabilités d'adultes qui peuvent bénéficier de la formation professionnelle. Elle autorise: le passage d'un contrat avec toute province et tout employeur prévoyant le paiement des frais qui peuvent être encourus pour une telle formation; le paiement des frais de scolarité ou autres d'un cours de formation professionnelle non offert par une province ou par un employeur; le paiement des allocations aux personnes poursuivant des cours de formation professionnelle; la conclusion de conventions avec les provinces relative aux recherches en ce domaine; et l'attribution de prêts à la province pour l'aider à acheter ou construire des installations de formation professionnelle. La loi prévoit également des conventions transitoires de passage au nouveau régime.
95 8 mai	<i>Loi des subsides n° 4, 1967</i> : accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1968.
96 8 mai	<i>Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes</i> : modifie la loi sur la défense nationale et prévoit l'intégration de la marine, de l'armée et de l'aviation en un seul service connu sous le nom de Forces armées canadiennes; par voie de conséquence, elle modifie également d'autres lois.
97 8 mai	<i>Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu</i> : fixe au 31 mars 1967, la fin de la période d'imposition à laquelle s'applique l'impôt spécial remboursable de 5 p. 100 sur les bénéfices commerciaux et fixe également à la même date la fin de la période de paiement de l'impôt par les corporations.

* La première session de la vingt-septième Législature s'est ouverte le 18 janvier 1966; les lois adoptées depuis cette date jusqu'à l'ajournement de Pâques en 1967 sont résumées dans l'*Annuaire* de 1967, pp. 1341 à 1348.

Législation de la deuxième session de la vingt-septième Législature,
8 mai 1967-23 avril 1968

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
16-17 ÉLISABETH II Finances 1967	
2 7 juillet	<i>Loi des subsides n° 5 de 1967</i> (budget principal), accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1968.
3 7 juillet	<i>Loi des subsides n° 6 de 1967</i> (provisoire), accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1968.
8 7 juillet	<i>Loi des subsides n° 7 de 1967</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1968.